



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 41

11 octobre 1972

LES NATIONS UNIES À L'ÉPREUVE

Le terrorisme, les essais nucléaires, la protection des droits de l'homme, la coopération économique entre les pays en voie de développement et la modification de la Charte des Nations Unies sont au nombre des questions abordées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, dans son allocution prononcée devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 septembre dernier.

Avant d'exprimer l'appui qu'il accorde à l'initiative du Secrétaire général d'inscrire le terrorisme à l'ordre du jour des Nations Unies, M. Sharp a rappelé à son auditoire que le Canada lui-même avait vécu une "tragique expérience violente de cette

nature" et il a déclaré que le Gouvernement canadien ne comprenait que trop bien "les choix déchirants auxquels les gouvernements font face lorsqu'ils sont appelés à dissiper un soudain cauchemar de violence". Il a précisé que "le terrorisme, en définitive, touche tout le monde; c'est une atteinte à la civilisation en général". "La violence engendre la violence, le meurtre appelle le meurtre et le bon ordre se perd dans le chaos."

Voici un extrait du discours prononcé par M. Sharp:

...Il est courant d'envisager l'efficacité et les projets des Nations Unies de façon peu optimiste. Un observateur international réputé a fait l'autre jour la remarque suivante: "La situation de l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été aussi chancelante qu'à l'heure actuelle." Et votre prédécesseur, Monsieur le Secrétaire général, a qualifié la phase que traversait l'Organisation de "période d'épreuves".

Bon nombre d'exemples semblent justifier ce sentiment de défaitisme. La communauté internationale semble souvent incapable de prévenir les guerres, impuissante devant les actes de terrorisme, indifférente au "spectacle" de la faim et de la misère et irresponsable dans son désir de risquer de causer des torts irréparables à l'environnement. Nous pouvons tenter d'expliquer cette situation en soulignant que, dans un monde composé d'États souverains, l'Organisation des Nations Unies ne peut que refléter les faiblesses de la société internationale qui lui a donné naissance. L'égoïsme national semble toujours constituer le principe dominant de cette société.

Ce problème est à la source de l'inquiétude profonde de l'humanité. Nous savons depuis longtemps que le nationalisme ne constitue pas la solution idéale; toutefois, l'humanité ne délaissera pas de sitôt le concept de l'État souverain. En effet, les événements marquants du XXe siècle, en détruisant les anciens empires pour donner naissance à une multitude de nouvelles souverainetés, n'ont fait que

SOMMAIRE

Les Nations Unies à l'épreuve	1
Le but gagnant	3
Collections d'oeuvres canadiennes à McGill	3
Une année fructueuse pour la CFASU	4
Tournée européenne du Festival de Stratford	4
Gordon Pinsent, auteur et acteur	5
Succès de la nouvelle méthode de lutte contre les incendies dans les T. N.-O. 6	
Accord Canada-Ontario sur l'aménagement des fermes	7
Pour être en bonne forme physique	7
Meilleurs soins dentaires pour les Canadiens	8
Rapport sur les centres de soins communautaires	8
Délégation du Canada à l'Assemblée générale de l'ONU	9

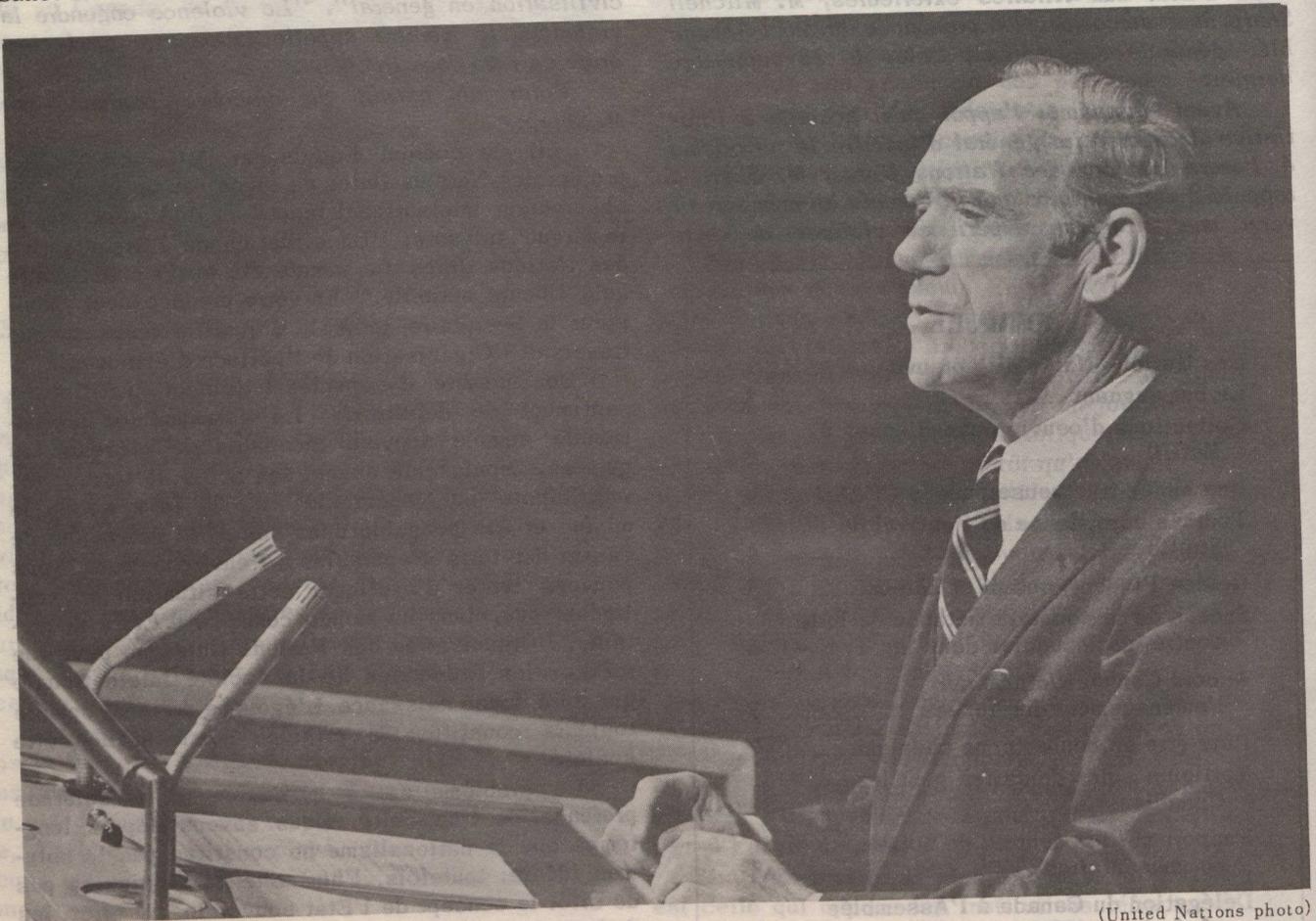
raviver le nationalisme. Les nouveaux États ne sont pas disposés à renoncer aux avantages que les États plus anciens ont censément retirés de l'indépendance nationale. Certains projets de grande envergure dans les domaines économique et social ne peuvent être réalisés que dans un climat d'indépendance nationale. Même si certains avantages de l'indépendance peuvent se révéler illusoire, cette dernière affirmation ne peut avoir de poids étant donné que la Charte établit la souveraineté nationale comme un principe fondamental.

Ces arguments ont du poids. Il serait dès lors utopique d'essayer d'atteindre sur le plan international un ordre plus rationnel où le système fondé sur des unités nationales souveraines aurait été remplacé. Il semblerait plus logique et plus positif d'essayer de transformer le système en place et de l'inciter, au besoin, à trouver un antidote à ses propres poisons.

IL FAUT BANNIR LES ESSAIS NUCLÉAIRES
Récemment, nous avons été témoins de faits nouveaux et encourageants à cet égard. Même durant la courte période de temps écoulée depuis notre dernière réunion, les relations entre les grandes puissances se sont transformées de façon remarquable.

Plus tôt cette année, les deux superpuissances nucléaires ont signé à Moscou une Déclaration de principes fondamentaux régissant leurs relations, un accord limitant les systèmes de missiles antibalistiques et un accord provisoire sur la limitation des armes utilisées à des fins stratégiques. De plus, l'Union soviétique et les États-Unis réaffirmaient leur intention, déjà annoncée par le Traité de non-prolifération, de poursuivre les négociations visant à mettre fin à la course aux armes nucléaires et à adopter des mesures concernant le désarmement. Les États dotés d'armes nucléaires qui parrainent le Traité de non-prolifération ont la responsabilité particulière d'adopter des mesures visant à contrôler la course aux armements et ainsi empêcher toute prolifération ultérieure d'armes nucléaires. L'une de ces mesures pourrait consister en l'interdiction totale de toute forme d'essai nucléaire. Il est temps que les deux superpuissances cessent leurs essais souterrains, que les deux nations qui poursuivent leurs essais dans l'atmosphère mettent fin à ces essais et que l'on signe un traité d'interdiction totale des essais nucléaires.

La communauté internationale est en droit de s'attendre à ce que les accords conclus à Moscou conduisent à l'établissement de mesures de plus



(United Nations photo)

Le secrétaire d'État aux Affaires Extérieures, M. Mitchell Sharp, dans son allocution prononcée devant l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 septembre dernier.

LE BUT DE LA VICTOIRE

Le 28 septembre, à Moscou, les 3,000 partisans qui assistaient au dernier match de la série Canada-URSS et les millions de téléspectateurs au Canada ont connu une joie délirante lorsque Paul Henderson de l'équipe du Canada a marqué le but de la victoire alors qu'il ne restait que 34 secondes avant la fin du match. Phil Esposito (Canada) brandit son bâton avec fierté pendant que le gardien de but de l'équipe russe, Vladislav Tretiak, fait une chute dans sa tentative pour arrêter la rondelle.

Le Canada a gagné quatre des huit matchs disputés (quatre au Canada et quatre en Russie), la Russie, trois et un match s'est terminé par un verdict nul. Le but de Henderson a rompu l'égalité de 5 à 5 au cours du dernier match; l'équipe du Canada tirait de l'arrière par deux buts au début de la troisième période.

A leur arrivée à l'aéroport international de Montréal dans la soirée du 1er octobre, les joueurs triomphants de l'équipe du Canada furent accueillis par le premier ministre, M. Trudeau, le maire Jean Drapeau et environ 10,000 partisans en liesse. La ville de Toronto a également ménagé une réception spéciale à l'équipe victorieuse; 80,000 partisans, dont certains avaient attendu toute la journée, sous une pluie battante, se sont rassemblés pour accueillir les héros.



(UPI photo)

COLLECTIONS D'OEUVRES CANADIENNES À MCGILL

Montréal peut maintenant se vanter d'être chef de file dans le domaine de la recherche sur l'histoire du Canada, à la suite des récentes acquisitions de ses deux principales universités. En effet, l'Université de Montréal ayant reçu il y a quelque temps la collection de monsieur Louis Melzack, c'est maintenant au tour de l'Université McGill d'acquérir la deuxième collection d'oeuvres canadiennes de monsieur Lawrence M. Lande.

Diplômé à la fois de l'Université McGill (B.A.) et de l'Université de Montréal (LL.B.), monsieur Lande donna l'une de ses collections à McGill en 1965. Grâce à son aide généreuse, l'Université put un plus tard acquérir l'importante Collection Lande-Arkin qui portait en grande partie sur l'Ouest canadien. Bénéficiaire d'un legs de feu monsieur Jean Michel, l'Université McGill entre donc en possession d'une troisième collection, la Collection Lande-Jean Michel, qui servira à des fins de recherches.

Ces trois collections ajoutées aux autres qui sont exposées dans la Salle Lande de la Bibliothèque McLennan de McGill dénombrent plus de 10,000 pièces et documents. L'Université McGill possède d'autres oeuvres canadiennes très importantes qui sont exposées à la Section des livres rares de la Bibliothèque McLennan, à la Bibliothèque Osler, au Musée McCord et à la Bibliothèque de droit. Toutes ces collections constituent un apport très précieux à l'ensemble des oeuvres canadiennes présentées à Montréal, notamment la Collection Louis Melzack à l'Université de Montréal, la Collection Gagnon à la

Bibliothèque municipale de Montréal et la Collection d'oeuvres canadiennes à la Bibliothèque nationale du Québec.

La Collection William Blake que monsieur Lande donna à l'Université McGill il y a une vingtaine d'années est exposée à la Section des livres rares, mais sa collection d'oeuvres canadiennes se trouve à la Salle Lande, au quatrième étage de la Bibliothèque McLennan. Cette salle fut conçue spécialement pour recevoir ce genre de collections et pour exposer une grande partie des cartes et documents donnés par monsieur Lande à l'Université McGill. Cette salle renferme également le centre de la *Lawrence Lande Foundation for Canadian Historical Research*. Cette fondation a parrainé la publication de plusieurs ouvrages importants traitant de sujets historiques canadiens, dont entre autres les travaux de recherches sur James Fenimore Cooper et Thomas Chandler Haliburton effectués par le professeur S.B. Liljegen de l'Université Uppsala de Suède.

Monsieur Lande a déjà publié une bibliographie sur la Collection Lande-Jean Michel qui dénombre plus de 2,500 oeuvres canadiennes historiques recueillies depuis 1965. Cette collection couvre un éventail d'événements survenus au Canada à partir des premiers voyages des découvreurs jusqu'à la Confédération et traite de l'Ouest canadien, de l'Arctique et des Territoires du Nord-Ouest jusqu'au début du vingtième siècle. Elle offre de bonnes sources de renseignements sur les Indiens, le Régime français, la Confédération, la médecine, la musique et le commerce. On y retrouve 76 imprimés datant des débuts de la colonie jusqu'à 1800.

UNE ANNÉE FRUCTUEUSE POUR LA CFASU

L'équipement et les techniques conçus en fonction de l'ère spatiale permettent à l'une des plus récentes unités des Forces canadiennes de réaliser des progrès importants dans les domaines du contrôle de la pollution et de la gestion forestière et agricole.

L'unité aéroportée de télédétection des Forces canadiennes (CFASU), de la Base des Forces canadiennes d'Uplands, en banlieue d'Ottawa, vient de terminer une année de travaux en collaboration avec le Centre canadien de télédétection, organisme du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR). L'unité a été créée le 1er juillet 1971.

Depuis sa mise sur pied, l'unité aéroportée de télédétection a parcouru 28,000 milles, au cours de vols de télédétection effectués, au service de 102 organismes dans la plupart des dix provinces et dans les deux territoires du Canada.

L'EMR, force motrice de l'initiative, établit le programme des opérations. En plus des universités, divers ministères fédéraux et provinciaux obtiennent par contrat de l'EMR une gamme variée de renseignements qui les intéressent.

Les renseignements demandés portent sur des sujets aussi variés que la pollution thermique dans la rivière Outaouais, l'infestation des forêts de la Colombie-Britannique par les insectes, les apports de limon dans le port de Montréal, et la pollution des champs de potasse en Saskatchewan.

Bien que les connaissances scientifiques rattachées à la télédétection soient principalement du ressort des hommes de science de l'EMR, l'unité de télédétection des Forces armées s'occupe des opérations aériennes.

Le major E.W. (Ernie) Gardiner, âge de 42 ans, commande l'unité. Originaire de Prince-Albert et de Kinistino (Saskatchewan), il est pilote de carrière dans les Forces canadiennes. Alors qu'il était officier d'état-major au quartier général des Forces canadiennes à Ottawa, on lui a confié la mise sur pied de l'unité qu'il devait plus tard commander.

A ses débuts, l'unité était munie d'un intercepteur tout-temps *CF-100* et d'un avion de transport *Dakota*. Son effectif comprenait alors 33 militaires de divers grades, dont huit pilotes, deux navigateurs et vingt-trois membres du personnel de soutien. Depuis, on l'a dotée d'un réacteur *Falcon*, propriété de l'EMR et dont le fonctionnement est assuré par l'escadron.

Un quatrième avion, un autre *Dakota*, a été récemment acquis et transformé en vue de son affectation à l'unité aéroportée de télédétection.

UNE TÂCHE DÉLICATE

Moyennant un accroissement de ses ressources en personnel et en matériel, le major Gardiner est confiant que son unité franchira plus de 100,000 milles lors des vols qu'elle effectuera au cours de sa deuxième année d'existence. L'unité devra assurer la corrélation entre les renseignements qu'elle aura re-

cueillis, à des altitudes variant entre 1,000 et 40,000 pieds, et ceux que le Canada pourra obtenir du satellite américain *ERTS A*. Cette tâche sera l'une des plus délicates qu'on lui ait confiées jusqu'à maintenant.

C'est à partir de Prince-Albert (Sask.) qu'on extraira, les renseignements que fournira *ERTS A* qui a été placé sur orbite le 23 juillet. Jusqu'à présent, le Canada est le seul pays qui, par contrat, a obtenu des États-Unis l'autorisation de recevoir les images transmises par le satellite. Les données ainsi recueillies seront traitées au Centre canadien de télédétection à Ottawa.

Le major Gardiner précise que le satellite réussirait, en 17 révolutions autour de la Terre, à balayer la surface entière de notre pays. On prévoit que *ERTS A* demeurera en orbite pendant une année. Il ajoute: "On tente de mettre au point un procédé qui permette l'étude en permanence de la surface de notre globe, à partir d'une altitude élevée, sans qu'il soit nécessaire d'utiliser d'avions à cette fin."

TOURNÉE EUROPÉENNE DU FESTIVAL DE STRATFORD

Sous les auspices du ministère des Affaires extérieures, le Festival de Stratford visitera l'Europe en janvier où il compte présenter deux pièces dans quatre pays au cours d'une tournée de sept semaines.

Le *Roi Lear*, pièce à grand succès qu'on joue au Théâtre du Festival jusqu'au 21 octobre sera réadaptée pour être présentée sur une scène à l'italienne. Avec la grande tragédie de Shakespeare, le répertoire du Théâtre national de Stratford en tournée comprendra aussi *La mégère apprivoisée*, comédie dirigée par Jean Gascon. William Hutt personnifiera de nouveau le *Roi Lear*, et David William dirigera la production. On s'attend à ce que la distribution des rôles reste la même.

Le 21 janvier à l'aéroport international de Montréal un jet nolisé attendra la troupe, les bagages et le matériel, ainsi que tout le personnel auxiliaire pour les transporter au Danemark, première étape de la tournée. Environ 48 personnes voyageront à bord de cet avion à réaction.

La première, en Europe, aura lieu le 24 janvier au Théâtre royal de Copenhague. De là, en route pour Hambourg, Varsovie, Cracovie, Moscou et Leningrad où la dernière représentation se donnera le 5 mars.

Ce sera la troisième tournée à l'étranger de la troupe de Stratford. En 1956 au Festival d'Edimbourg, elle s'était produite dans *Henri V* et *Oedipus Rex*, sous la direction de Michael Langham. Huit ans plus tard, en 1964, la Troupe participait aux célébrations du quatre centième anniversaire de naissance de Shakespeare au Festival de Chichester, où elle s'était engagée à se produire pendant trois semaines dans *Timon of Athens*, *Love's Labour's Lost* et *Le bourgeois gentilhomme* de Molière.

GORDEN PINSET, AUTEUR ET ACTEUR



"Crie - le sur tous les toits" ...cri désinvolte du "Rowdyman".

Gordon Pinsent, acteur, chanteur, dramaturge, scénariste, auteur d'une comédie musicale enfantine et de chansons, est aussi un peintre qui aime manier le crayon. Mais c'est par l'expression même de son être tout entier qu'il préfère créer, par son visage, sa voix, son corps. Gordon Pinsent est acteur dans l'âme.

A une certaine époque, Pinsent interprétait surtout des rôles d'homme politique du type de Kennedy. Les Canadiens, eux, l'associaient au député de Moose Falls, Quentin Durgens, héros d'un feuilleton hebdomadaire passant à la télévision de Radio-Canada. Puis Hollywood se piqua au jeu et donna à l'acteur, pourtant originaire de Grand Falls (Terre-Neuve), le rôle de président des États-Unis dans *Colossus: The Forbin Project*. Financièrement, ce fut une réussite, mais Pinsent avoue qu'il commençait à en avoir assez d'incarner uniquement des "hommes politiques".

Ensuite vint le moment où Radio-Canada lui



Gordon Pinsent et Charmion King dans un moment de détente.

accorda trente minutes d'émission spéciale en lui laissant le choix du programme. Après être resté éloigné cinq ans du petit écran, Gordon Pinsent y reprit son rôle aux Communes en recréant une scène très populaire de la série des *Durgens*. Mais il incarna aussi tour à tour, dans la tirade du nez de *Cyrano de Bergerac*, le rôle du héros et celui de Christian, le jeune galant novice. Le "clou" de l'émission fut pourtant la scène où l'acteur tint le rôle d'un habitant de Terre-Neuve âgé de soixante ans et qui a peur de vieillir. Ce personnage est tiré d'un scénario écrit par Pinsent lui-même: *John and the Missus*; l'auteur comme l'acteur s'y sont surpassés. Au cours de cette émission, Pinsent a même eu le temps d'interpréter deux chansons originales: une satire et une ballade.

Quelques mois plus tard, lorsque sortit *The Rowdyman*, ce fut au tour des critiques de cinéma de l'applaudir. Une fois de plus, Pinsent jouait un rôle qu'il avait créé lui-même, et qui était à la hauteur de son double talent d'acteur et d'auteur. Le *rowdyman*



Le directeur de la photographie Ed Long captant une scène turbulente du film.

(le chahuteur), un autre Terre-Neuvien, est l'éternel adolescent farceur qui vieillit sans mûrir. *The Rowdyman* est avant tout une grosse farce, qui contient pourtant suffisamment de passages sérieux pour rappeler au public que Pinsent, en tant qu'acteur et auteur, possède des trésors de sensibilité et un grand pouvoir d'évocation allié à un sens très aigu du tragique.

Pinsent vit à Sherman Oaks (Californie) avec sa femme, la très belle actrice Charmion King, et leur fille Leah. Il rêve de rentrer au Canada, mais en attendant, il fait tous les jours le trajet des banlieusards... "Je suis impatient d'y retourner, de sentir que j'ai fait un pas de plus dans ma carrière. Et si je pouvais apporter quelque chose à l'industrie

cinématographique canadienne, je serais vraiment heureux.”

L'industrie du cinéma est en plein essor et il y a de plus en plus de débouchés pour les productions canadiennes. Gordon Pinsent est l'un des hommes les plus complets en ce qui concerne les arts du spectacle dans notre pays. Il a révélé ses nombreux talents et perfectionné sa technique et le cinéma canadien semble avoir justement besoin de ces talents-là. Ils se rencontreront bien un jour.

SUCCÈS DE LA NOUVELLE MÉTHODE DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES DANS LES T. N.-O.

Le directeur régional des Ressources du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. G.B. Armstrong, a déclaré que la nouvelle politique des Services des terres et forêts des Territoires du Nord-Ouest, qui consiste à doter tous les Territoires de casernes permanentes comptant des équipes de huit pompiers chacune, s'est déjà révélée un grand succès.

Totalisant 330 incendies, la saison des feux de l'année 1971 a été la pire de toute l'histoire des Territoires du Nord-Ouest.

“Étant donné toutefois la souplesse et la vitesse accrues des équipes permanentes, les incendies de cette année n'ont brûlé que 250,000 acres de terre, comparativement à plus de 525,000 acres, l'an der-

nier, à la même date.” M. Armstrong faisait allusion à la décision qui a été prise, le printemps dernier, d'établir neuf casernes comptant huit pompiers chacune, et de les placer à des points stratégiques le long de la vallée du Mackenzie, à Yellowknife et au sud du Grand lac des Esclaves.

Les pompiers sont munis d'un équipement complet de lutte contre les incendies et des hélicoptères sont en place à chaque point stratégique pour transporter les pompiers aux nouveaux foyers d'incendie. De plus, ils auront à leur disposition des réservoirs d'eau de modèle Canso, des hélicoptères munis de réservoirs d'eau pouvant être largués, des avions d'approvisionnement de type bimoteur *Otter* et des avions monomoteurs *Birdog*.

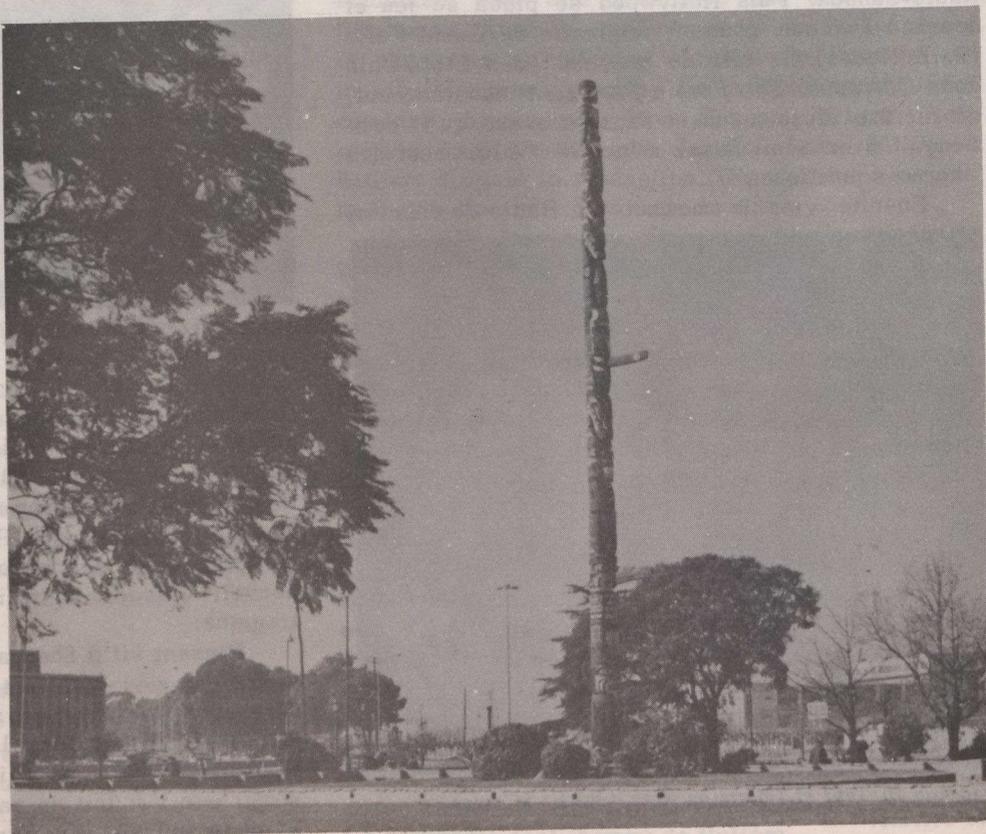
M. Armstrong attribue la forte diminution du nombre d'acres brûlées et le contrôle beaucoup plus facile des incendies, au fait qu'il disposait des hommes et de l'équipement nécessaires et qu'il pouvait transporter ces derniers sur le lieu du sinistre avant que l'incendie ne se propage. “Cela n'élimine pas toutefois le besoin de combattants volontaires en cas d'incendies importants”, a ajouté M. Armstrong, qui déclarait par la suite que 235 hommes ont été requis pour maîtriser l'incendie qui a éclaté en juillet dans la région de Rae-Edzo.

M. Armstrong a précisé que cette nouvelle méthode permet de mieux concentrer la main-d'oeuvre disponible et d'utiliser à bon escient les fonds affectés à la protection des forêts contre le feu.

Le mât totémique de la Place du Canada à Buenos Aires a été restauré cet été avec la coopération des Canadiens tant au pays qu'à Buenos Aires, et celle de l'administration municipale du ministère des Parcs et Monuments de la capitale argentine.

Sculpté en Colombie-Britannique par Tony et Henry Hunt sous la surveillance de Wilson Duff, directeur du Musée provincial de la Colombie-Britannique à Victoria, le mât totémique fut offert lors de l'inauguration de la Place du Canada en 1964 par l'ambassadeur du Canada en Argentine, M. R.P. Bower.

Au cours des ans, les couleurs du mât totémique se sont ternies et la Place du Canada s'est délabrée. Les conseils techniques, les fournitures et la main-d'oeuvre pour les travaux de restauration ont été fournis à titre gracieux.



ACCORD CANADA-ONTARIO SUR L'AMÉNAGEMENT DES FERMES

Le ministre fédéral de l'Agriculture, Monsieur H.A. Olson, et le ministre de l'Agriculture de l'Ontario, M. W.A. Stewart, ont signé récemment un accord d'application du Programme de développement des petites fermes en Ontario. L'objectif essentiel de ce programme est d'aider les agriculteurs à créer des exploitations familiales plus rentables ou, s'ils le désirent, à améliorer leurs chances de s'orienter vers un métier non agricole, ou encore de prendre leur retraite.

"Nous voulons donner au petit cultivateur la chance de réaliser son rêve, a dit M. Olson, qu'il s'agisse pour lui de créer une exploitation rentable, de type commercial, ou de pouvoir quitter l'agriculture s'il ne veut plus – ou ne peut plus – persévérer dans cette voie à cause du genre de travail ou de l'endettement trop lourd qui s'ensuivrait. Ce programme, mis au point par le Gouvernement fédéral, favorisera l'aménagement d'exploitations familiales rentables et de collectivités rurales prospères," a ajouté M. Olson.

Le Programme de développement des petites fermes comprend le transfert des terres, l'aide aux acheteurs et aux vendeurs de terres, des services de renseignements, de conseillers agricoles et de gestion des fermes.

Les objectifs de l'accord Canada-Ontario sont de faciliter les transferts de terres en vue de constituer des exploitations viables de type familial et d'aider les propriétaires exploitant de petites fermes à convertir en espèces leur bien-fonds.

Le Canada et l'Ontario formeront un comité mixte pour coordonner le Programme de développement des petites fermes avec les services fédéraux et provinciaux.

Le Gouvernement fédéral établira un Comité consultatif national sur le développement des petites fermes, chargé de recommander au ministre fédéral de l'Agriculture et aux autres autorités les mesures politiques à prendre dans ce domaine.

Le Gouvernement provincial fournira les services de conseillers ruraux et de gestion agricole pour la mise en oeuvre du programme en Ontario. Le Gouvernement fédéral mettra à la disposition des agriculteurs un service central de renseignements.

L'Ontario est la deuxième province, après l'Alberta, à conclure un accord de cette nature avec le Gouvernement fédéral.

POUR ÊTRE EN BONNE FORME PHYSIQUE

Courir un mille et demi en 13 minutes, qu'est-ce que cela prouve? Eh bien! si vous êtes âgé de 30 à 39 ans, cela prouve que votre coeur et vos poumons ont la capacité fonctionnelle d'un rendement soutenu, d'une récupération rapide et de la conservation d'une réserve d'énergie.

Autrement dit, du point de vue physiologique, vous avez au moins le minimum d'aptitude, compte tenu de votre âge, pour accomplir une journée de travail dans les Forces armées canadiennes.

"La course d'un mille et demi n'est en sorte, qu'un étalon qui nous permet de mesurer, deux fois l'an l'aptitude physique de notre personnel," explique le major W.E. Tatarchuk, officier responsable des programmes de conditionnement physique au quartier général des Forces armées à Ottawa. "Il ne faudrait pas croire, ajoute-t-il, que notre programme d'aptitude ne consiste qu'en cette course."

Le mot d'ordre aujourd'hui est *aerobics*, mot anglais prononcé "air-o-bix". En quelques mots, il s'agit d'un programme, en vigueur à longueur d'année, qui vise à augmenter le rendement du coeur et des poumons au moyen d'une activité physique variée. Toute activité qui tend à développer et à favoriser le passage de l'oxygène dans le corps est donc un exercice *aerobics*.

UN COMPLÉMENT: LE 5BX

Le major Tatarchuk estime que la publicité qu'on a faite au sujet de l'abandon par les Forces armées des anciens programmes 5BX et 10BX de l'ARC, et de l'adoption du programme *aerobics*, a peut-être provoqué une certaine confusion parmi nombre de personnes. Les Forces armées considèrent le programme *aerobics* comme un moyen, pour tous leurs membres, d'atteindre un niveau minimal d'aptitude physique. Dans le cas de certains personnels affectés à des tâches qui exigent un plus grand rendement physique, le programme *aerobics* est complété par d'autres programmes, tels que le 5BX.

Dans certaines unités combattantes, comme l'infanterie, le programme de base est complété par une activité physique plus vigoureuse: parcours d'obstacles, longues marches en tenue de combat et combat corps à corps.

"Bien que la seule épreuve actuellement en usage dans les Forces armées soit la course d'un mille et demi, de continuer le major Tatarchuk, les officiers et les hommes doivent au stade de l'instruction élémentaire répondre à certaines normes de force, d'endurance, d'agilité et d'équilibre." De même, on s'attend à ce que les personnels des unités opérationnelles passent certaines épreuves qui correspondent à la vocation de leur unité.

EXCELLENT POUR TOUS

Le major est d'avis que presque tous les Canadiens pourraient avantageusement suivre un programme *aerobics*. "L'essentiel est que chacun subisse un examen médical avant d'entreprendre un exercice particulier qui lui permettra d'atteindre la norme minimale visée, norme qu'il maintiendra en se livrant subséquentement à une activité de son choix, trois ou quatre fois par semaine."

Le programme *aerobics* est étudié de façon à ce que chaque individu puisse choisir la forme d'activité qu'il préfère, que ce soit la marche, la course,

la nage ou le cyclisme, et qu'il puisse s'y adonner pendant une période allant jusqu'à 16 semaines. Après cette période, la plupart auront atteint la norme minimale d'aptitude physique pour leur âge et leur sexe.

Le programme pourra, par la suite, être varié par l'addition d'à peu près n'importe quel sport vigoureux, tel que le basket-ball, le tennis, le squash, le ski de fond, le volley-ball et le golf. Ces sports constituent un excellent programme pour quiconque désire se maintenir en bonne forme physique.

Deux livres de poche, qui expliquent les détails et les avantages du programme *aerobics*, ont été publiés. Il s'agit des ouvrages "*Aerobics*" et "*The New Aerobics*", du Dr Kenneth H. Cooper, qui faisait autrefois partie de l'aviation américaine.

Ce programme accorde à divers sports une certaine cote, selon le temps qu'on leur consacre et la distance parcourue. C'est le petit trot, de l'avis des experts, qui semble constituer le moyen le plus facile pour la plupart des gens de se maintenir en pleine forme.

Et si une course d'un mille et demi en 13 minutes ne vous sourit pas, vous pouvez obtenir les mêmes résultats - si vous en avez le temps - en jouant 18 trous de golf dix fois par semaine.

"Mais, de conclure le major Tatarchuk, n'allez pas vous servir d'une voiturette motorisée!"

MEILLEURS SOINS DENTAIRES POUR LES CANADIENS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, sur l'avis du Conseil fédéral d'hygiène qui s'est réuni les 26 et 27 avril dernier, a approuvé les principes formulés dans le rapport du Comité spécial d'étude sur les auxiliaires dentaires (rapport Wells) qui traitait de questions touchant l'emploi, la formation et la réglementation du personnel dentaire.

Il a également fait état de la recommandation du Conseil, à savoir que les Gouvernements étudient le rapport en détail, et en appliquent les recommandations par ordre de priorité. Au nombre de ces priorités figure l'étude d'un programme d'hygiène dentaire pour les enfants, comprenant la prévention, l'éducation et le traitement.

Le Comité spécial, créé en juin 1968 avec l'entière collaboration de l'Association dentaire canadienne, était composé de profanes et de professionnels de tous les horizons et était présidé par M. Dalton C. Wells, juge en chef de l'Ontario. Le rapport du Comité présente diverses recommandations concernant notamment les qualifications des aides-dentistes, des hygiénistes et des techniciens dentaires, leur formation théorique et pratique, ainsi qu'un élargissement de leurs tâches qui leur permettrait de mieux contribuer à la bonne hygiène dentaire de la nation.

RAPPORT SUR LES CENTRES DE SOINS COMMUNAUTAIRES

Le rapport du Comité Hastings, dont le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro vient d'annoncer la parution, renferme des recommandations importantes destinées à améliorer la qualité des soins au Canada grâce à l'implantation de centres de soins communautaires.

Le Comité de spécialistes travaillant sous la présidence du Dr. John E.F. Hastings, professeur d'administration de la santé à l'Université de Toronto, a été formé en mai 1971, suite à la décision qui avait été prise six mois auparavant à la Conférence des ministres de la Santé du Canada. Le rapport a été remis à M. Munro, président de la Conférence des ministres de la Santé du Canada. Les ministères de la Santé, celui du Gouvernement central et ceux des provinces, en feront une étude approfondie.

Entre autres tâches, le Comité avait eu pour mission de recueillir et d'évaluer les renseignements sur les centres de soins existant ou prévus, au Canada, aux États-Unis et en Europe occidentale; d'en étudier les caractéristiques sociales, économiques et autres, en ce qui a trait à la distribution de soins complets, de soins primaires et de soins ambulatoires dans le cadre de systèmes organisés de production des soins; et aussi de présenter des recommandations du rôle que pourraient jouer divers ordres du Gouvernement et d'autres groupes intéressés, y compris les consommateurs et les personnels de santé, dans la création de ces centres de soins, tant sur le plan de l'administration et de la recherche que sur celui de la distribution des soins.

Le rapport, qui s'intitule *Le centre de soins communautaires au Canada*, présente trois recommandations principales:

1. La création, par les provinces, de concert avec les groupes professionnels et publics, d'un nombre important de centres de soins communautaires (voir description dans le rapport), à titre de corps constitués à but non lucratif, faisant partie d'un système de soins complètement intégré.
2. L'intégration et le regroupement immédiats et rationnels de tous les services sanitaires, à l'intérieur d'un système qui puisse assurer la distribution de soins de base adéquats pour tous les Canadiens et une utilisation plus économique et plus efficace de toutes les ressources sanitaires.
3. L'ouverture immédiate, par les gouvernements provinciaux d'un dialogue avec les professions de la santé et avec les organismes nouveaux et actuels de soins, dans le but de planifier, d'établir un budget, de mettre en application, de coordonner et d'évaluer ce système. De plus, le Gouvernement fédéral devrait faciliter et soutenir ces activités au moyen de services de consultation, de subsides et d'une évaluation à l'échelle du pays.

Le Comité a aussi formulé douze recommandations se rapportant au système de soins.

LES NATIONS UNIES À L'ÉPREUVE

(suite de la page 2)

grande envergure pour ce qui est du contrôle des armes nucléaires et du désarmement. Cela ne signifie nullement toutefois que la communauté sous-estime l'importance historique de ce qui a déjà été accompli, mais plutôt que la recherche d'un avantage unilatéral sur le plan stratégique est devenue autodestructrice et illusoire et qu'il faudra, à l'avenir, envisager le désarmement par l'entremise d'une stabilisation de l'équilibre des forces nucléaires.

PROGRÈS ENCOURAGEANTS

Au cours de cette même période, la République populaire de Chine a pris la place qui lui revenait au sein des Nations Unies, à la grande satisfaction du Canada. Les relations entre les États-Unis et la

de dire que l'Organisation des Nations Unies reflète l'ordre international sur lequel elle est fondée, comment risquerions-nous de nous tromper en espérant que ces amorces transformeront également les Nations Unies tôt ou tard? D'autres faits nouveaux nous permettent également d'entretenir un certain espoir: les deux Allemagnes et les deux Corées ont entrepris des pourparlers qui, même s'ils s'avèrent difficiles, nous laissent espérer que, dans un avenir plus ou moins rapproché, le principe de l'universalité des Nations Unies sera affermi de manière à étendre l'appartenance à l'Organisation aux peuples des pays divisés. Ce principe sera aussi renforcé lorsque l'autodétermination mettra définitivement fin au colonialisme, tout particulièrement en Afrique où se posent les problèmes les plus difficiles concernant la dignité et la liberté humaines. Bien que les dé-

DÉLÉGATION DU CANADA À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

L'honorable Mitchell Sharp

Dr Saul F. Rae

M. Paul St-Pierre

Sénatrice Renaude Lapointe

M. Marvin Gelber

M. W.H. Barton

M. J.E.G. Hardy

M. Bruce Rankin

M. J.G. McEntyre

M. J.A. Beesley

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
président de la délégation.

Représentant permanent du Canada aux
Nations Unies; vice-président de la
délégation.

Secrétaire parlementaire du secrétaire
d'État aux Affaires extérieures.

Le Sénat, Ottawa.

Président de l'*Atlantic Council of
Canada*.

Ambassadeur et représentant permanent
du Canada aux Nations Unies, Genève.

Ambassadeur du Canada, en Espagne.

Consul général du Canada à New York.

Consul général du Canada à Los Angeles.

Conseiller juridique au ministère des
Affaires extérieures à Ottawa.

Chine et entre la Chine et le Japon se sont améliorées de façon radicale. Dans l'Europe qui fut le théâtre de deux guerres mondiales, le rétablissement des relations entre la République fédérale allemande, d'une part, et la République démocratique allemande, la Pologne et l'Union soviétique, d'autre part, a constitué l'un des progrès les plus marquants des dernières années. Les premières négociations générales sur la coopération et la sécurité européennes depuis la période d'avant la Seconde Guerre mondiale débiteront sous peu. On entamera également des négociations visant une réduction réciproque et équilibrée des Forces en Europe.

La prudence nous incite à supposer que ces faits nouveaux ne constituent que des amorces de solution. Ces "amorces" pourraient toutefois se révéler le plus grand changement à survenir au sein de l'ordre international depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Si nous avons raison

libérations du Conseil de sécurité n'abondent pas en ce sens, j'estime qu'il n'est plus illusoire de concevoir des situations où le Conseil fonctionnera comme il avait d'abord été prévu dans la Charte, c'est-à-dire avec l'approbation des membres permanents et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble, dans un esprit de collaboration plutôt que d'affrontement.

Nous avons créé l'Organisation des Nations Unies, comme il est indiqué dans la Charte, "afin de protéger les générations futures des fléaux de la guerre". On a fait des progrès plus considérables en ce sens au cours de la dernière année qu'au cours de toute autre année depuis la création de l'Organisation. En ce qui concerne la menace d'une guerre nucléaire à l'échelle mondiale, l'évolution heureuse des relations entre les grandes puissances permet à l'humanité d'entretenir des sentiments de soulagement, de gratitude et de satisfaction.

UN CRUEL PARADOXE

Ne serait-il pas cruellement paradoxal que ce monde plus sain qui se révèle enfin une possibilité plutôt qu'un rêve se transforme en un monde ouvert à de nouvelles formes de violence? A maintes reprises, les petites nations ont demandé instamment que cesse la course aux armes nucléaires et la confrontation sur le plan nucléaire. Nous avons cherché à établir un ordre international au sein duquel les grandes puissances ne se sentiraient ni tentées ni obligées d'exercer leur surveillance sur le monde. Maintenant, ces puissances s'orientent dans une telle voie, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du monde entier. Cette sécurité et cette liberté nouvelles dont pourraient bénéficier les grandes nations comme les plus petites dégénérera-t-elle en de nouvelles formes de violence? Devons-nous admettre que seule la crainte d'une escalade des armes nucléaires nous a permis d'accomplir un faible progrès au cours de la dernière génération pour ce qui est de la lutte contre le recours à la force?

UN PROBLÈME COMPLEXE ET INQUIÉTANT

La communauté internationale n'a pourtant pas encore trouvé de solution au dilemme qui consiste à décider du moment où la violence localisée a des répercussions tellement grandes et tellement évidentes sur le plan international qu'elle cesse d'être une affaire purement nationale. Nous avons dû faire face à ce problème, l'année dernière, lors de la crise du Bangla-Desh. Même lorsque la violence se situe nettement sur le plan international, nos moyens de la combattre sont souvent très insuffisants. Certains individus, certains groupes, de par le vaste monde, ont l'air de croire que les normes d'une vie internationale civilisée ne s'appliquent pas dans leur cas. Ils estiment qu'ils ont droit de présenter leurs griefs en se servant de moyens aussi radicaux que les enlèvements, la piraterie, le meurtre, la terreur et la violence généralisées.

Ce problème ne cesse de croître, au point d'être devenu universel. Mon pays a connu une expérience tragique par suite d'actes de violence de ce genre. Les Canadiens ont une horreur instinctive de cette violence, où qu'elle survienne. Le Gouvernement du Canada ne comprend que trop bien les choix difficiles que doivent faire les gouvernements qui sont soudainement aux prises avec un cauchemar de violence.

Le terrorisme se présente sous plusieurs formes; il est le fruit d'une gamme très vaste de situations complexes. Le pour et le contre de ces situations sont l'objet de vives discussions; il n'est que raisonnable de le reconnaître. On ne saurait toutefois se désintéresser du problème en raison de sa difficulté. Il ne saurait y avoir de trêve avec la violence. Certains actes de terrorisme sont l'oeuvre de fous qui vivent d'illusions; d'autres, de gens frustrés et désespérés qui sont prêts à sacrifier leur propre vie

et celle d'innocents pour ce qu'ils considèrent comme une noble cause. Lorsque nous convenons de la noblesse d'une cause, nous avons tendance à pardonner le terrorisme. Doit-il toutefois en être ainsi? L'acte que nous pardonnons aujourd'hui peut se tourner contre nous le lendemain. En définitive, le terrorisme nuit à tous et à chacun; il constitue une attaque contre la civilisation tout entière. La violence engendre la violence, le meurtre répond au meurtre et l'ordre dégénère en désordre.

FAIRE ÉCHEC AU TERRORISME

Par conséquent, Monsieur le Secrétaire général, la délégation canadienne approuve l'initiative que vous avez prise d'inscrire la question du terrorisme à l'ordre du jour. Quelques délégations éprouvent certaines craintes face au débat qui va se dérouler au sein de l'Assemblée. Certaines craignent qu'il ne soit trop diffus pour être de quelque utilité, d'autres, qu'il ne soit trop restreint pour apporter des éléments constructifs. Point n'est besoin qu'il en soit ainsi. La délégation canadienne considère ce débat comme un moyen d'attirer l'attention à l'échelle internationale sur toute la gamme des actes de terrorisme; et d'encourager l'intervention d'organismes internationaux comme l'Organisation de l'aviation civile internationale et la Croix-Rouge internationale ainsi que celle des gouvernements dans l'exercice de leur compétence respective et dans l'exécution d'accords bilatéraux. Les moyens de traiter le problème seront aussi variés que les formes que peut prendre le terrorisme. Certains instruments de droit international existent déjà à cette fin; il nous faudra les renforcer en amenant le plus grand nombre d'États possible à les ratifier. Nous aurons peut-être besoin d'un nouveau mécanisme et de nouveaux instruments de droit international; il nous faut donc les créer sans tarder. Comment le monde, qui a déclaré que l'esclavage, la piraterie et le trafic des drogues dépassent les bornes de la vie civilisée, ne parviendrait-il pas à faire échec au terrorisme? Le Gouvernement du Canada a déjà modifié sa législation, il a été partie à des négociations bilatérales visant à limiter le terrorisme constitué par la piraterie aérienne, il a ratifié les conventions internationales pertinentes et il désire maintenant participer activement au renforcement du droit international de façon à faire échec au terrorisme.

C'est une tâche titanesque. Les Nations Unies ont cependant relevé des défis tout aussi difficiles dans le passé. Puisque nous ne pouvons escompter la disparition des loyautés nationales, nous devons tâcher de les atténuer en favorisant chez les particuliers et les gouvernements un sens plus aigu de leurs responsabilités à l'endroit de la communauté internationale dans son ensemble. Je suis d'avis que la conscience de cette responsabilité progresse selon un cheminement étranger aux générations précédentes.